

COMPTE RENDU DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 24 OCTOBRE 2022

Convocation du 18 octobre 2022

Le vingt-quatre octobre deux mil vingt-deux à vingt heures trente minutes, le Conseil Municipal, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Madame Christine BLANCHAIS.

Présents : 12 membres

Mesdames AMARA Marie-José, BARRILE Marie-Madeleine, BLANCHAIS Christine, HEID Sophie, KRIEGER Marie Odile, LOZACHMEUR Estelle.

Messieurs ADOLF Christian, ANDRE David, FIEGEL Gilbert, LITTNER Yannick, MESSER Julien, SCHMITT Sébastien.

Absents excusés : 3 membres

Monsieur HANINI Lahbib

Monsieur WEBER Jérôme

Monsieur WINTZ Maurice

Membres en fonction : 15

Présents : 12

Secrétaire de séance : Mme HEID Sophie

1/ Désignation du secrétaire de séance

Conformément à l'article L.2451-6 du CGCT, le conseil municipal désigne son secrétaire lors de chacune de ses séances.

Madame HEID Sophie est désignée en qualité de secrétaire de séance.

Adopté à l'unanimité.

2/ Approbation du procès-verbal de la réunion du conseil municipal du 26 septembre 2022

Le procès-verbal de la séance du 26 septembre 2022 a été adressé aux membres du conseil municipal avant la présente séance. Aucune objection n'ayant été soulevée, celui-ci est adopté à l'unanimité des membres présents dans la forme et la rédaction proposée.



3/ Micro-crèche : avenant n° 1 à la convention du 24 janvier 2020

Arrivée de M. MESSER Julien à 20 h 40.

Mme le Maire donne lecture de la convention et des délibérations antérieures portant sur la micro-crèche : DEL 28/2019 du 5 juillet 2019 et DEL 44/2019 du 8 novembre 2019.

Il convient aujourd'hui de faire un avenant à cette convention pour permettre à la commune de procéder à la récupération des charges. En effet, les charges sont constituées de la consommation d'eau froide ainsi que de la consommation électrique nécessaire à la pompe à chaleur pour chauffer les locaux de la crèche. Les compteurs sont relevés mensuellement par l'employé communal.

Un décompte de charges sera transmis semestriellement à KRYVALIS sur la base des relevés. Le 1^{er} décompte concernera la période du 1^{er} octobre 2021 au 31 décembre 2022. Les décomptes suivants concerneront les périodes du 1^{er} janvier au 30 juin de l'année N, puis du 1^{er} juillet au 31 décembre de l'année N.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité, approuve l'avenant n°1 à la convention d'occupation du domaine public du 24 janvier 2020 et autorise Mme le Maire à signer ledit avenant.

4/ Lavoirs communaux : prélèvements d'eaux

Arrivée de M. ANDRE David à 20 h 47

Un bilan sévère de l'épisode sécheresse 2022 a été établi par les scientifiques et les pouvoirs publics.

La commune souhaite se saisir de cette question et s'engager à étudier toutes les pistes permettant de limiter les impacts environnementaux liés aux prélèvements d'eau dans les lavoirs communaux.

5/ Comptabilité : répartition des surfaces logements loués / salles communales de l'ancien presbytère

Vue la double destination du bâtiment ancien presbytère sis 1 petite rue de l'Eglise 67270 Durningen, l'une comme logements loués et l'autre comme salles communales ;

Il est proposé dans le cadre de la mise à jour de l'inventaire de définir une clé de répartition en 2 parties soit :

- la partie logements loués à hauteur de 80 % de la surface totale.
- la partie salles communales à hauteur de 20 % de la surface totale.

Le conseil municipal après en avoir délibéré à l'unanimité, autorise Mme le Maire à procéder à la scission, dans l'inventaire, du bâtiment logements loués/salles communales de l'ancien presbytère en 2 parties selon la répartition de surface proposée ci-dessus.

6/ Création de poste d'agent contractuel pour faire face à un accroissement saisonnier et temporaire d'activité éventuel

Ce point est supprimé de l'ordre du jour.



7/ Carte cadeau

M. MESSER Julien quitte la salle du conseil municipal à l'évocation de ce point.

Le Conseil Municipal après avoir délibéré à l'unanimité décide d'attribuer une carte cadeau de 100 € à M. Julien MESSER, 1^{er} adjoint au maire, à l'occasion de la naissance de sa fille Rosalie.

8/ Bilan des demandes d'autorisations d'urbanisme en cours et délivrées

Les dépôts et les accords des autorisations d'urbanisme sont affichés sur les deux tableaux d'affichage de la mairie (côté salle communale et côté atelier).

9/ Divers

- Ecole communale : M. Julien AFONSO, salarié de l'association Alter Alsace Energies, conseiller en énergie auprès des communes est intervenu auprès des enseignantes, représentants des parents d'élèves et membres des commissions Ecole pour une sensibilisation aux éco gestes.

- Les élèves de la classe de CM2 ont participé à l'ensemencement d'une prairie naturelle sur le plateau du Bois fleuri. Un article leur sera consacré dans l'édition 2022 des Echos de Durningen.

- Le spectacle de Noël gratuit « La Mélodie des Noëls oubliés » aura lieu le 26 novembre. Marie-Odile Krieger précise qu'il s'agit d'une déambulation dans le village avec lecture de contes. Nombre de places limité à 100 personnes. Réservation nécessaire. Proposition de chants de Noël, dégustation de vin chaud place de la mairie et de l'ancien presbytère.

Le Maire

Christine BLANCHAIS

Le secrétaire de séance

Sophie HEID

